

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

Le 4 novembre 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 29 octobre 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 20

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
ATANI Béatrice, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, adjoints,
CLÉMOT Dany, de MIEULLE Roger, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Héléne, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : CHERRÉ Christelle (pouvoir à HUMEAU Emmanuelle), BONNAVENTURE Mickaël (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), DELUK – de BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine), THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle)

Absents excusés : LEDERNET Christian, de RICHEMONT Xavier, DUPUIS Virginie

Absents : ALLARD Mickaël, MARTIN Denis

Secrétaire de Séance : ATANI Béatrice.

**DCM N° 2024 – 076 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ
2024 – RODP et RODPP 2024**

Monsieur le Maire indique aux élus qu'une redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur le territoire de Daumeray doit être votée par le conseil municipal. Au titre de l'année 2024 cette redevance se décompose de la manière suivante :

| | | |
|--|---|----------|
| - Redevance 2024 d'occupation du domaine public | : | 903,00 € |
| - Redevance 2024 d'occupation provisoire du domaine public | : | 199,00 € |
| Total 2024 : 1.102,00 €. | | |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour la perception de cette redevance 2024 d'un montant de 1.102,00 € et autorise Monsieur le Maire à établir un titre à l'ordre de GRDF pour ce montant.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à GRDF avec le titre correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20241104-DCM2024-076-DE
Date de télétransmission : 08/11/2024
Date de réception préfecture : 08/11/2024